



AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°02(BIS)/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2025 DU 6 Avril 2026, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE NGOMBO-MEKOO-KINA-NDJONG BIKON-LENG-TOMBO AVEC CONSTRUCTION D'UNE DIGUE ENTRE NGOMBO ET MEKOO ET BRETELLE FANG BILON-EBECK DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. EN DEUX (02) LOTS.
Lot 2 : Travaux d'aménagement de la bretelle Fang Bilon-Ebeck.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la campagne d'entretien des routes en terre pour l'Exercice 2026, le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'aménagement de la route Ngombo-Mekoo-Kina-Ndjong Bikon-Leng-Tombo avec construction d'une digue entre Ngombo et Mekoo et bretelle Fang Bilon-Ebeck dans le Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre, en deux (02) Lots.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

Lot 2 :

- ✓ Installation de chantier
- ✓ Amenée et repli du matériel
- ✓ Etude d'exécution et de récolement
- ✓ Débroussaillage
- ✓ Déforestation/Dégagement mécanique
- ✓ Abattage d'arbres
- ✓ Purges
- ✓ Remblais en graveleux latéritiques provenant d'emprunt ép.=20 cm
- ✓ Reprofilage compactage y/c création de fosses et exutoires
- ✓ Mise en forme de la plateforme y/c création de fosses et exutoires
- ✓ Couche de roulement en graveleux latéritiques ép.=15cm
- ✓ Curage des ouvrages existants
- ✓ Fourniture et pose de buses en métalliques Ø1000
- ✓ Construction de têtes de buses en moellons Ø 1000
- ✓ Construction de puisards pour buses Ø 1000
- ✓ Construction de dalot de 1,5 x 1,5 m
- ✓ Construction de têtes de dalot de 1,5 x 1,5 m
- ✓ Construction de barrières de pluies
- ✓ Gestion de barrières de pluies
- ✓ Etc ...

3. Tranches/Alotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un (01) lot.

4. Coût prévisionnel

Les coûts prévisionnels TTC de l'opération à l'issue des études préalables sont **de cent quarante millions (140 000 000) FCFA**.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **cinq (05) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (**B.I.P**) **du MINTP, exercice 2026**.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission est : « **Exclusivement en ligne (Online)** ». Autrement dit, il n'est pas possible de soumissionner hors ligne pour cet Appel d'Offres.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, avec le récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDEC), délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à deux millions huit cent mille (2 800 000) FCFA pour le Lot 2. Il est **valable** jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture d'Akonolinga et sur la plateforme **COLEPS** aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières ; tél. 694 92 65 01/222 12 05 30; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable **de cent quarante mille (140 000)**, payable à la Recette des Finances d'Akonolinga, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

12. Présentation des offres :

Les tailles maximales des volumes cités précédemment (Volume 1, Volume 2 et Volume 3) ou fichiers

qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- ✓ 5 MO pour l'Offre Administrative;
- ✓ 15 MO pour l'Offre Technique;
- ✓ 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- ✓ Format PDF pour les documents textuels ;
- ✓ JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Remise des offres :

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard, le 05/05/2026 à 12 heures.

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD et l'original de la caution de soumission devront parvenir sous pli fermé, à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières au plus tard le 05/05/2026 à 12 heures, et déposé contre récépissé. Ce pli devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02(BIS)/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2026
DU 6 AVRIL 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE NGOMBO-MEKOO-KINA-NDJONG BIKON-LENG-
TOMBO AVEC CONSTRUCTION D'UNE DIGUE ENTRE NGOMBO ET MEKOO ET
BRETTELLE FANG BILON-EBECK DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
REGION DU CENTRE.**

NB : Préciser le lot et son intitulé objet de la soumission

COPIE DE SAUVEGARDE ET ORIGINAL DE LA CAUTION DE SOUMISSION ».

14. Recevabilité des plis

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission timbrée établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque ou compagnie d'assurance agréée et habilitée à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

15. Ouverture des plis

L'ouverture des plis qui se fera en un temps et aura lieu le 05/05/2026 à 13 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou (CDPM-NM) dans la salle de conférence de la Préfecture d'Akonolinga. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée (procuration de l'entreprise) de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

16. Critères d'évaluation

16.1 Critères éliminatoires

- a) Absence d'une caution de soumission timbrée par la caisse des dépôts et de consignation (CDEC) établi par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance grée par le MINFI suivant le modèle joint ;
- b) De la non production au-delà du délai de 48h après ouverture des prix d'une pièce du dossier administratif absente ou jugée non conforme ;
- c) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

- d) Non-satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels ;
- e) Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- f) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon prestations au cours des trois (03) dernières années ;
- g) Non-respect du format des fichiers des offres ;
- h) De l'absence de la déclaration d'engagement aux respects des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- i) La charte d'intégrité ;
- j) Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- k) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.
- l) Absence de l'attestation de catégorisation après un délai de 48h accordé ;
- m) Non acceptation des clauses contractuelles CCAP et CCTP avec la mention « lue et approuvée ».

16.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- A. La présentation de l'offre (intercalaire en couleur, reliure en spirale avec un transparent au début et papier cartonné à la fin de chaque offre) ;
- B. La qualification et l'expérience du personnel : Conducteur des travaux, Chef chantier, Responsable du laboratoire géotechnique, Responsable Administratif et financier) ;
- C. Visite du site : attestation de visite du site et rapport documenté et illustré de la visite du site ;
- D. Les moyens logistiques (matériels) ;
- E. Les références du soumissionnaire dans le domaine de construction, réhabilitation, entretien ou réfection des ouvrages d'arts d'un montant au moins égal à TTC 60 000 000 FCFA, au cours des cinq (05) dernières années ;
- F. La capacité financière d'un montant de soixante millions (60 000 000) FCFA ;

17. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et Mfoumou** ou à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la **CONAC au numéro 1517**.

Fait à Akonolinga, le 06 AVR 2026

LE PREFET,

Samuel Menabo
Administrateur Civil Principal

Ampliations :

- MINMAP/YDE ;
- DDMAP/NM ;
- ARMP/YDE ;
- DDTP/NM ;
- CDPM/NM ;
- AFFICHAGE ;
- ARCHIVES/CHRONO

